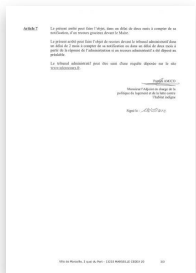




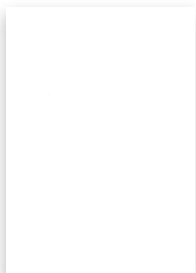
1




2



3



4



VILLE DE  
MARSEILLE  
— www.marseille.fr —  
Le Maire

**SDI 18/285 - ARRÊTÉ DE MAINLEVÉE DE LA  
TRAVERSE SA...**

**Nous, Maire de Marseille,**  
Vu le code général des collectivités territoriales aux articles L2212-4 et L2215-1,  
Vu les articles L.511.1 et suivants ainsi que les articles L.511.2 et suivants du code de l'urbanisme et de l'habitation,  
Vu les articles R.511.1 et suivants du code de l'urbanisme et de l'habitation,  
Vu les articles R531-1, R531-2 et R.556-1 du code de l'urbanisme et de l'habitation,  
Vu l'arrêté de délégation de fonction de Monsieur Patrick AMALBERTI en date du 12 décembre 2020, à Monsieur Patrick AMALBERTI, Maire adjoint chargé de la lutte contre l'habitat indigne,  
Vu l'arrêté de Monsieur le Maire en date du 18 mai 2022, portant sur la mise en œuvre de la procédure de mainlevée de la traverse SA...

Modifier PDF